

APPENDICE NO 2

Le PRÉSIDENT: C'est plus facile de l'instaurer là-bas ou dans les pays à forte population, que dans un grand pays comme le Canada, renfermant seulement huit millions d'habitants.

M. GOOD: Je concède qu'il existe des conditions plus favorables en Europe qu'au Canada; d'un autre côté, un grand nombre de conditions au Canada sont plus favorables que celles en Europe. Je pense que notre niveau d'éducation est plus élevé, et notre rendement industriel en général est bien supérieur. Je désire simplement mentionner ce fait que ces pertes et ces faillites isolées ne constituent pas un argument contre l'opportunité essentielle d'un système fédéral, mais sont attribuables plutôt à d'autres motifs. Je suis tenu d'ajouter qu'on m'a laissé entendre dans l'intimité que quelques-unes de nos banques sont dans une situation précaire, qui peut avoir été causée par ces dépressions périodiques qui se sont fait sentir. Nous n'avons pas pu contrôler le niveau des prix et nous avons subi ce terrible bouleversement, tel que celui des dernières années, et je suis d'avis que toutes les institutions bancaires sont en danger. Je le répète, travaillons selon le plan que je viens de tracer.

M. IRVINE: Peut-être serait-il préférable que nous ne discutons pas cet exposé. Ce qu'il importe c'est de savoir ce que nous allons faire des résolutions.

Le PRÉSIDENT: Je vais vous dire ce à quoi je pensais. Le président n'a pas le droit de rédiger un rapport. Il pourrait y avoir un rapport majoritaire et un rapport minoritaire. Chacun d'eux devrait émaner du comité, mais je rédigerai un rapport pour la prochaine réunion, M. Irvine, afin de couvrir vos idées, et je vais conférer avec vous dans l'intervalle. Lors de la prochaine réunion, ce rapport pourrait aider le comité à adopter ses conclusions. Je crois peut-être que si nous nous réunissons mercredi matin, cela serait satisfaisant, et dans l'intervalle, peut-être que le comité de M. McMaster aura terminé son rapport sur les crédits agricoles, et nous aurions l'occasion d'y jeter un coup d'œil.

Le comité s'ajourne jusqu'au mercredi, 20 juin, à onze heures du matin.

DISCUSSIONS

MERCREDI, le 20 juin 1923.

Le Comité spécial permanent sur les Banques et le Commerce, se réunit à deux heures et demie de l'après-midi, l'hon. A.-K. Maclean, le président, au fauteuil.

M. IRVINE: Monsieur le président, j'ai rédigé un rapport et je propose son adoption. Je ne crois pas que le rapport signifie beaucoup, car il commande simplement que nous devrions poursuivre nos délibérations l'année prochaine, et je suppose qu'il faudrait pour cela une autre résolution à la Chambre. Mais voyant que nous avons eu une enquête de cette envergure, et que nous n'avons pas eu le temps, ou l'inclination—j'ignore lequel—de considérer les témoignages qui ont été présentés, il me semble que c'est la seule chose que nous puissions faire. Cela implique peut-être un ajournement *sine die*, mais je ne crois pas que nous puissions faire autre chose à l'heure actuelle.

M. WOODSWORTH: J'appuie l'adoption de ce rapport.

M. GOOD: Je voudrais encore soulever la question de l'à-propos de faire une recommandation relativement à l'une des questions qui nous ont été référées d'après l'ordonnance spéciale de renvoi; je parle de la stabilisation du niveau des prix ou du pouvoir d'achat de l'argent. La raison pour laquelle je soumets cette question à l'attention du comité, c'est qu'il y aura au cours de l'automne prochain une conférence économique, à laquelle les diverses colo-